



## **Lorraine : ne plus dépendre du Luxembourg**

Il est urgent et vital pour son économie et son attractivité, que la Lorraine se sorte de la perfusion luxembourgeoise (voir : <http://blogerslorrainsengages.unblog.fr/2010/11/11/phenomene-transfrontalier-la-lorraine-sous-la-perfusion-luxembourgeoise/>). Le rapport de force peut et doit être inversé.

En effet, même si elle contribue à limiter la casse et le chômage en Lorraine, la dépendance luxembourgeoise est perverse, et ce, pour plusieurs raisons. Selon une étude de l'Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de Lorraine, la forte attractivité grand-ducale crée des trous et des déséquilibres dans le marché local de l'emploi. Il en résulte alors « un processus de déqualification d'une partie de la main-d'œuvre lorraine » et une fuite des « cerveaux », ou « brain drain », extrêmement préjudiciable à l'économie lorraine. Très souvent, les personnes qualifiées et les jeunes qui font des études supérieures quittent les secteurs de Forbach, Thionville ou Longwy, voire ceux de Metz et de Nancy depuis quelques années, afin de trouver des jobs mieux rémunérés en Sarre ou au Luxembourg. On estime de même à Longwy, qu'un habitant sur deux est quasiment sûr de travailler au Luxembourg. Le pire, c'est que cet emploi frontalier « capte de la main-d'œuvre qualifiée pour des emplois qui ne le sont pas exclusivement ». Par ailleurs, le transfert de sièges de sociétés lorraines au Luxembourg touche désormais des entreprises de taille plus modeste, voire familiale. C'est en effet pour les plus petites d'entre elles, le « seul moyen de conserver leur personnel ».

En outre, depuis son spectaculaire redressement suite à la fin des mines et de la sidérurgie (pour rappel, le Luxembourg était plus pauvre que la Lorraine comparativement parlant à la fin de cette ère, on voit se qu'il en est désormais, le Luxembourg étant un Etat souverain) en raison de son caractère de petit paradis fiscal, le Luxembourg a changé. Il est devenu comme la France, arrogant et insolent. Les différentes lois ou tentatives de lois votées par le gouvernement grand-ducal en 2010 en témoignent. De la sphère économique, nous glissons donc sur le terrain sociopolitique et culturel.

Lors de la campagne des dernières élections législatives luxembourgeoises, il a ainsi beaucoup été question d'un mystérieux « mouvement anti-frontaliers ». Les Lorrains se sont sentis particulièrement visés par des slogans ouvertement xénophobes, mais le plus souvent anonymes, qui semblaient attester d'une contamination du Grand-duché par ce que d'aucuns n'hésitent plus à appeler « la nouvelle peste brune » en Europe. Aujourd'hui, beaucoup de Lorrains ne se sentent plus aussi bienvenus au Luxembourg que par le passé. Pire, nombreux sont ceux qui estiment désormais être en première ligne chaque fois qu'il est question de suppressions d'emplois. Car à chaque fois que les rapports s'enveniment, ce sont les travailleurs frontaliers qui paient l'addition. Néanmoins, il y a peut-être un malentendu venant du fait que les Lorrains sont très largement majoritaires dans les emplois intérimaires. Et comme c'est précisément l'intérim qui trinque le premier en période de récession, ils peuvent avoir en effet l'impression d'être en première ligne. Toutefois, de plus

en plus ont du mal à supporter cette image « de travailleur immigré » que leur renvoient certains de leurs interlocuteurs luxembourgeois.

Toujours est-il que c'est bien contre une forme discrète d'apartheid que s'étaient rassemblés fin 2010 sous les fenêtres des ministères plus de 5 000 manifestants à Luxembourg. Ils avaient en ligne de mire la discrimination sociale qui touche les non « résidents » du pays. En effet, la réforme de la politique d'allocations familiales visait à supprimer les avantages des frontaliers et pas ceux des nationaux, la loi du 13 juillet 2010 instaurant de fait une discrimination entre résidents et non résidents. Cette même loi plafonne les allocations familiales à 21 ans et institue également des bourses universitaires réservées aux seules personnes résidant au Grand-duché. Malgré le caractère profondément injuste de cette mesure, il ne faut pas perdre de vue qu'un certain nombre de Luxembourgeois sont aussi concernés par cette loi. En effet, les bourses attribuées ne sont pas réservées aux ressortissants luxembourgeois, mais aux enfants résidant au Luxembourg. Nuance subtile. Les quelques Lorrains qui habitent au Grand-duché en bénéficient, mais pas les 15 000 Luxembourgeois qui habitent hors de leur pays pour avoir des logements ou des terrains à des prix plus abordables.

En conclusion, pour de nombreux frontaliers Lorrains, ces récentes crispations leur ont bien fait comprendre qu'ils ne comptaient pas vraiment pour le Luxembourg. Pourtant, ce dernier a un besoin fondamental de ces frontaliers qui occupent une place importante dans la création de richesses au Luxembourg. C'est sur cet aspect que la Lorraine devra jouer pour en finir avec la dépendance luxembourgeoise.

© Groupe BLE Lorraine - Tous droits réservés